



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 01 février 2021 à 20 heures 15 minutes
Mairie - Salle de rencontre

Présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, Mme GAUTHERON Eva, M. GOUSSOT Bernard, Mme LABAS Isabelle, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

Procuration(s) :

Mme DEFLESSELLES Gaëlle donne pouvoir à M. GARNERET Alexandre

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme DEFLESSELLES Gaëlle

Secrétaire de séance :

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

1 - Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE :
à l'unanimité

2 - Présentation et vote du compte administratif 2020

Le Maire présente le Budget Primitif 2020, les Décisions Budgétaires Modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2020 pour le budget principal.

Le Maire se retire. Monsieur Philippe RUPIN, 1^{er} adjoint, est désigné Président de séance pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs 2020 qui se décomposent comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 308 079,00
	Réalisé :	2 031 921,65
	Reste à réaliser :	61 339,00
Recettes	Prévu :	2 308 079,00
	Réalisé :	2 080 228,34
	Reste à réaliser :	36 840,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	507 680,00
	Réalisé :	271 050,69
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	615 322,00
	Réalisé :	634 228,61
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	48 306,69
Fonctionnement :	363 177,92
Résultat global :	411 484,61

VOTE : à l'unanimité

3 - Vote du budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2019 comme suit :

Section de fonctionnement : recettes : 707 747 € / dépenses : 673 363 €
Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour 542 796 €

VOTE : à l'unanimité

